



Attestation de compétence pour la détention de chiens de protection des troupeaux

Cours théorique



18.047 B

Date

Samedi 3 novembre 2018

De 9h30 à 16h00

Lieu

Hôtel Restaurant du Barrage Route du Barrage 83 1728 Rossens

Puis : Exploitation de Jean-Daniel Spicher

Public

Agriculteur-trice-s qui montrent un intérêt ou qui veulent acquérir des chiens de protection de troupeaux (CPT) soutenus par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Responsables

François Meyer, Service chargé des CPT Jean-Daniel Spicher, conseiller en CPT Stefano Antonioli, SPAA

Contexte

La partie théorique du cours pour obtenir l'attestation de compétence pour détenteur-trice de chiens de protection des troupeaux (CPT) est obligatoire pour toutes les personnes qui désirent devenir propriétaire de CPT soutenus par l'OFEV.

Objectifs

- Etablissement d'une attestation de compétence afin de pouvoir détenir des CPT soutenus par l'OFEV
- Acquisition de connaissances spécifiques aux CPT

Contenu

Les sujets suivants seront abordés (les participants se verront remettre un classeur de cours):

- Bases juridiques et organisation de la protection des troupeaux
- Elevage et formation des CPT
- Origine et domestication des CPT
- Comportement social
- Alimentation, Santé
- Aménagement d'un environnement de détention respectueuse des CPT
- Gestion des conflits

Remarques

Informations pratiques

Inscription

18.047 B

Informations

+41 (0)21 619 44 06 ou cours@agridea.ch

Délai d'inscription

vendredi 26 octobre 2018

Informations sur le contenu

Francois.meyer@agridea.ch

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales.

Vous pouvez les consulter sur <u>www.agridea.ch/termes-et-conditions</u>.

Tarif

La participation au cours est gratuite.